



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Chantal Duval, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis :

**QUE** conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 258 rue Principale, Saint-Alexis, Québec, J0K 1T0.

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes : lundis, mercredis et jeudis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h.

**DONNÉ** à Saint-Alexis, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2024.

**Chantal Duval**  
Directrice générale et greffière-trésorière

-----

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 8h30 et 16h, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 15<sup>e</sup> jour de février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2024.

**Chantal Duval**  
Directrice générale et greffière-trésorière